

AVENANT N°1 au Règlement intérieur 2018/2019

Lors de sa séance du 14 janvier 2019, le conseil municipal à par délibération (03-01-2019), voté le changement des quotients familiaux pour les tarifs de la restauration scolaire.

1.5 RESTAURATION SCOLAIRE ⇨ TARIFS

➤ Cas général et période d'adaptation en petite section de maternelle

	Tranche de Quotient Familial	Tarif maternel	Tarif élémentaire
1	0-450	3,00 €	3,30 €
2	451-700	3,25 €	3,55 €
3	701-1100	3,55 €	3,85 €
4	1101-1300	3,75 €	4,05 €
5	1301-1500	3,90 €	4,20 €
6	>1500	4,15 €	4,45 €

• Pour une utilisation occasionnelle :

- ✓ Enfant en maternelle : prix du repas : 6 € (pour info : coût réel d'un repas 6.95€ environ)
- ✓ Enfant en élémentaire : prix du repas : 6 € (pour info : coût réel d'un repas 6.95€ environ)

Pour un PAI établi : (panier repas fourni par les parents)

	Tranche de Quotient Familial	Forfait
1	0-450	1,60 €
2	451-700	1,75 €
3	701-1100	1,90 €
4	1101-1300	2,05 €
5	1301-1500	2,25 €
6	>1500	2,42 €

GARDERIE ⇨ TARIFS

➤ Garderies du MATIN :


	Tranche de Quotient Familial	Forfait <i>De 7h30 à l'heure d'entrée de l'école</i>	½ heure <i>Avant l'heure d'entrée de l'école</i>
1	0-450	1,00€	0,60€
2	451-700	1,30€	0,70€
3	700-1100	1,40€	0,80€
4	1101-1300	1,50€	1,00€
5	1301-1500	1,60€	1,10€
6	>1500	1,70€	1,20€

➤ Garderies du SOIR :

	Tranche de Quotient Familial	Forfait 1 Jusqu'à 17h30	Forfait 2 Jusqu'à 18h30
1	0-450	1,20€	2,20€
2	451-700	1,35€	2,35€
3	700-1100	1,50€	2,50€
4	1101-1300	1,60€	2,60€
5	1301-1500	1,70€	2,70€
6	>1500	1,80€	2,80€

Fait à ROTS, le 14/02/2019

Le Maire,


Jacques VIRLOUVET